

AFRIQUE

Les gouvernements africains doivent respecter les droits des enfants

*Index AI : AFR 01/005/2003
ÉFAI*

Lundi 16 juin 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion de la Journée de l'enfant africain, Amnesty International appelle tous les gouvernements africains qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant(1). L'organisation appelle également tous les gouvernements à mettre rapidement en pratique les termes de la Charte.

Chaque jour des enfants africains continuent d'être employés comme soldats, souvent envoyés en première ligne. Ils sont porteurs, messagers, gardes ou cuisiniers. Les filles sont utilisées comme esclaves sexuelles ; parfois on leur donne une arme et on les envoie aussi au combat. Des millions d'autres enfants en Afrique souffrent chaque jour de violations de leurs droits fondamentaux à la nutrition, au logement, à la santé et à l'éducation.

«L'avenir de l'Afrique est assombri par ce déni des droits fondamentaux des enfants ; les gouvernements africains ont le devoir de mettre fin à cette situation», a déclaré Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

(1) Le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, São Tomé-et-Principe et le Soudan n'ont pas encore signé la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La République du Congo, Djibouti, le Gabon, le Ghana, le Libéria, la Namibie, la Somalie, le Swaziland, la Tanzanie et la Zambie ont signé la Charte mais ne l'ont pas encore ratifiée.